



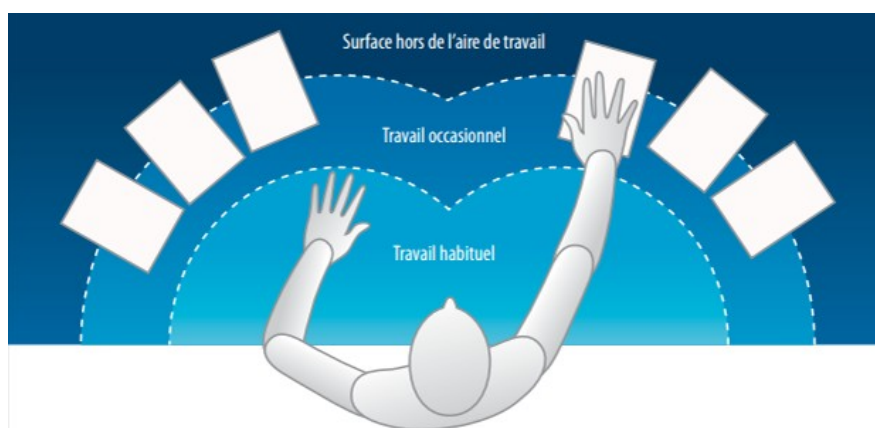
Le Télétravail

1°) Un nouvel espace de travail :

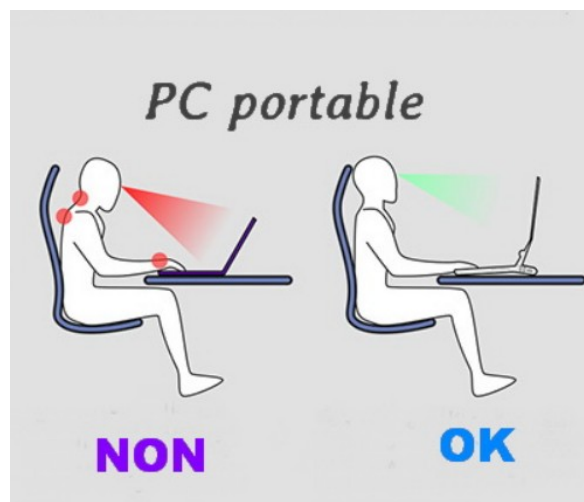
- prévoir l'aménagement de son bureau à la maison,
- le faire savoir à son entourage,
- respecter les horaires dédiés au télétravail.

2°) Veiller à adopter une bonne posture :

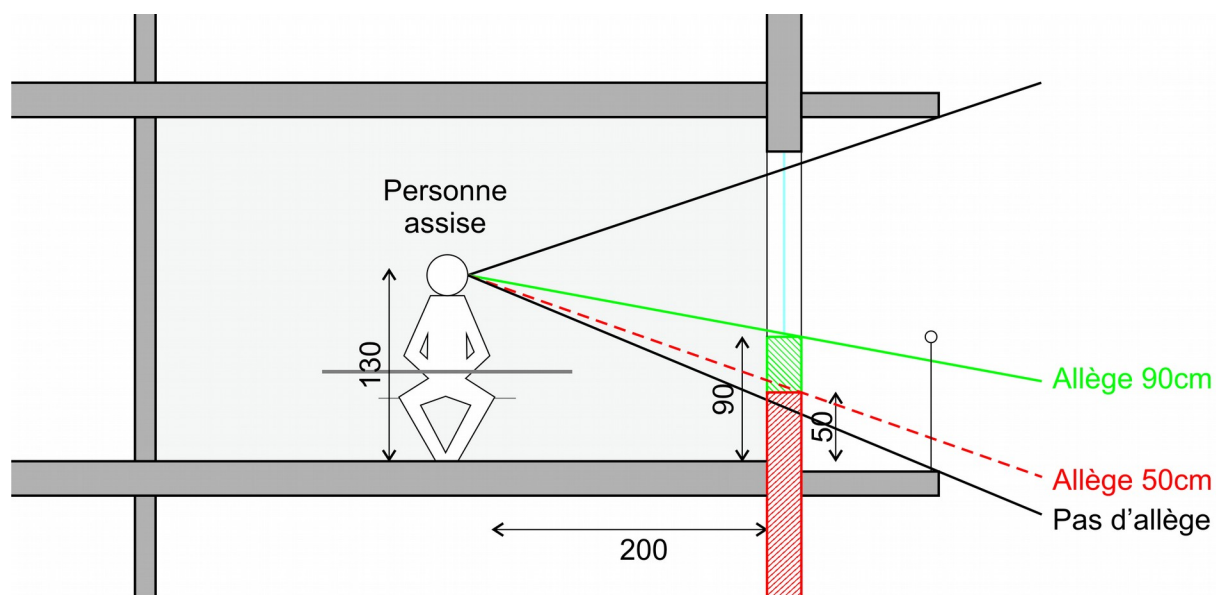
- en respectant sa zone de travail,



- en respectant la posture devant l'ordinateur portable,



- en respectant l'orientation par rapport à la lumière naturelle.



3°) Travailler en sécurité :

- respecter la norme électrique C15100 dans le lieu du télétravail,
- fournir l'attestation d'assurance du lieu de télétravail
- veiller aux risques de chutes de plain-pied (fils électriques).



4°) Être vigilant :

- veiller à ne pas subir un isolement trop pesant,
- rester connecté à la collectivité de travail,
- alerter sa hiérarchie en cas de difficulté de tout ordre.

